

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION
Assemblée Générale 2001

Réf: 7714

PROJET

**LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET LEUR DISPONIBILITE SUR LE
MARCHE EN EUROPE : LE MOMENT D'AGIR !**

**UNE DECLARATION DU CSEE SUR L'AVENIR DE LA FORMATION DES
ENSEIGNANTS EN EUROPE**

1. Introduction

L'Union européenne et les gouvernements nationaux d'Europe ont reconnu le rôle essentiel de l'éducation, élément constitutif de la trame européenne, indispensable à la réalisation de nombreux objectifs fixés soit au plan national soit au plan européen. Que l'on se place dans la perspective de l'Europe du savoir ou de l'Europe du citoyen, ou encore que l'on envisage l'Union européenne comme un acteur cohérent au plan mondial, l'éducation est considérée comme l'élément décisif. Les décideurs dans le domaine de l'éducation perçoivent de plus en plus nettement la nécessité de rendre d'emblée l'éducation plus accessible, tant dans la phase initiale, c'est-à-dire la phase de l'éducation obligatoire, que tout au long de la vie des individus ; il faut qu'elle s'adapte en souplesse aux besoins des étudiants et de la société, et qu'elle offre une réponse aux nouvelles exigences ; enfin, elle doit maintenir et développer la qualité de ses résultats. Pour satisfaire ses objectifs, les notions de *qualité* et d'*adéquation de l'offre d'enseignants*, qui est l'objet même de la présente déclaration, sont manifestement un élément déterminant.

Ces questions ont une répercussion fondamentale sur l'avenir de l'Union européenne et des pays qui la composent. Les institutions de l'Union européenne et les gouvernements nationaux doivent exercer leurs compétences dans le domaine de l'éducation de la manière la plus créative possible, et ils doivent rechercher de nouveaux moyens intergouvernementaux qui leur permettront d'atteindre les objectifs communs dans ce domaine. Le développement d'importants réseaux d'éducation des enseignants, notamment le réseau ENTEP et le Réseau thématique sur la formation des enseignants (TNTEE), ainsi que la Conférence organisée sous les auspices de la Présidence portugaise de l'Union européenne « Politiques d'éducation des enseignants dans l'Union européenne » à Loulé (Portugal) les 22 et 23 mai 2000 sont autant de preuves de cet intérêt.

L'intérêt que les institutions européennes et les gouvernements manifestent à l'égard de la formation des enseignants vient à son heure. La crise est de plus en plus nettement perceptible dans de nombreux pays d'Europe, car les enseignants de la génération de l'explosion démographique qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale seront prochainement admis à la retraite, ce qui entraînera une réduction du personnel enseignant pouvant atteindre dans certains cas 50% en moins d'une décennie, et dans

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION

Assemblée Générale 2001

certaines pays, ces départs à la retraite se concentreront sur deux à trois ans seulement. Dans une perspective politique, on peut donc dire que la crise est à nos portes, car il s'agit de prendre en considération le temps nécessaire pour donner à un enseignant son éducation et sa formation professionnelle. Cette situation se répercutera également sur le processus de formation proprement dit, car la formation des enseignants dépend de la coopération et de la participation active des enseignants expérimentés dans les écoles ; or, ce sont précisément ces enseignants-là qui partiront à la retraite dans les quelques années à venir.

Mais une autre conséquence fera également sentir ses effets, à plus long terme, il est vrai. La disparition de cette génération d'enseignants mettra en lumière l'évolution constatée dans la profession dans de nombreux pays européens depuis plusieurs années, à savoir que la profession d'enseignant n'a pas attiré ou retenu un nombre suffisant de jeunes, et cette situation constitue une véritable bombe à retardement qui éclatera lorsque les enseignants du baby boom partiront à la retraite. Cette crise est propre à chaque pays, mais d'une manière générale, elle s'explique par la combinaison de deux éléments, qui sont, d'une part, le statut peu valorisant et la faible rémunération de la profession par rapport à d'autres secteurs, et d'autre part, la multiplication et la complexification des exigences imposées aux enseignants.

Il faut que les gouvernements des différents Etats et les institutions européennes réagissent vivement et positivement au déficit immédiat auxquelles est confrontée la formation des enseignants, mais ils doivent également s'attaquer aux problèmes sous-jacents ainsi qu'à la sophistication et à la difficulté croissante de la profession d'enseignant. Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) insiste vivement sur le fait que la réaction officielle doit se situer dans le contexte des objectifs et des normes à long terme. Sur le plan historique, les crises de la profession d'enseignant ont souvent été résolues par des mesures à court terme qui ont eu pour conséquence d'abaisser temporairement les normes fixées aux enseignants accédant à la profession par ces chemins de traverse, ce qui les obligeait à apprendre le métier sur le terrain ou à renforcer leurs qualités professionnelles de leur propre initiative, plus tard dans leur carrière. Au 21^{ème} siècle, les exigences nouvelles et de plus en plus pressantes pesant sur la profession d'enseignant font que cette solution n'est plus satisfaisante. Tous les enseignants doivent disposer d'une base valable de savoir-faire et de connaissances professionnels, sur laquelle ils édifieront leur développement professionnel continu, qui s'étendra sur l'ensemble de leur carrière, suivant la conception actuelle des enseignants.

2. La position du CSEE

Le CSEE s'inquiète depuis plusieurs années de diverses questions, qui s'influencent réciproquement : offre de candidats de haute qualité pour la profession d'enseignant, développement professionnel continu des enseignants et développement de l'enseignement dans le sens d'une profession à statut social élevé. En 1994, le CSEE a publié un rapport intitulé « La formation des enseignants en Europe », dans lequel ces thèmes étaient développés. Ce rapport a été préparé par un groupe de travail composé de représentants des enseignants et des formateurs d'enseignants de l'Union européenne

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION

Assemblée Générale 2001

entière, ainsi que de représentants de la Commission européenne. Les principes essentiels contenus dans ce rapport ont reçu un large soutien de la part des organes responsables de la formation des enseignants, et ils ont fait l'objet de discussions tant avec les gouvernements des différents pays qu'avec les représentants des institutions européennes.

Les principes énoncés dans le rapport conservent leur valeur aujourd'hui, et certaines tendances que le rapport avait déjà décelées se sont développées entre-temps : demande de développement professionnel continu, renforcement des partenariats entre les établissements de formation d'enseignants et les écoles, rôle des technologies de l'information (TI), difficultés suscitées par le racisme et la violence à l'école. En arrière-plan, la mondialisation et le multiculturalisme, également évoqués dans ce rapport, ne cesse de gagner en importance dans les systèmes d'éducation. On trouvera dans la section qui suit la synthèse de ce rapport.

3. Synthèse du rapport sur la « Formation des enseignants en Europe » (Chapitre 2 du rapport)

Note: on trouvera dans le présent chapitre la synthèse des thèmes essentiels du rapport de 1994 du CSEE, et les chiffres entre parenthèses qui suivent chaque paragraphe renvoient aux chapitres dans lequel ces thèmes sont discutés.

2.1 La formation des enseignants doit promouvoir le développement personnel et professionnel des enseignants tout au long de leur carrière. Le rôle professionnel exige que les enseignants fassent preuve de réflexion et appliquent les principes de l'auto-analyse à leur vie professionnelle. La formation des enseignants a pour objectif essentiel de développer chez les enseignants les qualités, les connaissances et les savoir-faire qui leur permettront de satisfaire les besoins des élèves et des enseignants, et par là même, de la société et du monde économique dans un sens plus large. (5, 6)

2.2 Ces valeurs doivent être promues par la teneur même de la formation et la méthodologie utilisée. La formation des enseignants doit mettre à l'avant-plan les valeurs essentielles de l'enseignant et du système éducatif : le respect des autres êtres humains et leurs relations à la société et à l'environnement ; la démocratie ; l'égalité des chances et l'approche transculturelle, qui favorise le respect des cultures dans leur diversité et constitue un outil de lutte efficace contre le racisme et la xénophobie. (5, 6, 8, 9)

2.3 Pour réaliser ces objectifs, la formation des enseignants doit jouer le rôle central qui lui revient dans le développement d'une profession d'enseignant de haut niveau, garantissant l'autonomie du travail professionnel des enseignants. La profession enseignante est une profession unifiée présentant un certain nombre de caractéristiques essentielles communes à tous les enseignants, du niveau pré-primaire à l'enseignement supérieur. Tous les enseignants devraient avoir un haut niveau de qualification et, en reconnaissance de ce fait et du rôle important qu'ils jouent dans la société, ils devraient bénéficier d'un statut élevé. Ces caractéristiques devraient aller de pair avec une autonomie

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION

Assemblée Générale 2001

professionnelle appréciable pour chaque enseignant, et avec la participation à titre représentatif aux prises de décision sur le plan de l'éducation qui intéressent les enseignants, dans les structures du service public. Il convient de saluer la démarche accomplie dans ce sens par l'Union européenne, le Bureau international du travail et l'Organisation de coopération et de développement économiques. La formation des enseignants, comme d'ailleurs le système d'enseignement même, doit réaliser au sein de ses effectifs un panachage reflétant la composition de la société dans son ensemble, en tenant compte de la représentation des sexes, des handicaps et des orientations sexuelles. (5, 6).

2.4 La formation des enseignants doit être reconnue comme s'intégrant dans l'enseignement supérieur, et elle doit offrir des équivalences reconnues avec d'autres branches et qualifications de ce secteur de l'enseignement, ainsi qu'avec la capacité à s'engager dans la recherche sur le plan de l'éducation et à en exploiter les résultats. Pour que la formation initiale des enseignants couvre l'ensemble des matières, la science, la méthodologie et la pratique de l'éducation, il ne faut pas raccourcir la durée des études. (5, 10).

2.5 La formation des enseignants doit faciliter l'application de la recherche sur le plan de l'éducation dans l'enseignement, dans le cadre d'un processus continu d'interaction avec les écoles et l'enseignement scolaire : des échanges doivent s'instaurer entre les enseignants dans les écoles, les formateurs d'enseignants et les chercheurs. (5, 7).

2.6 La formation des enseignants s'étend sur toute leur carrière : chaque phase doit tenir compte de l'autre, et des attentes reposent sur les enseignants, leurs employeurs et les autorités publiques, afin de faciliter l'apprentissage tout au long de la vie et le développement professionnel des enseignants. En retour, on escompte des enseignants qu'ils s'engagent dans un processus de renouvellement et d'actualisation sur le plan professionnel. De telles attentes ont des répercussions financières dont les pouvoirs publics doivent tenir compte. (6).

2.7 La formation des enseignants comprend quatre éléments qui doivent être mis en chantier en relation réciproque : l'étude des matières, les sciences de l'éducation qui comprennent la pédagogie, la méthodologie de l'enseignement/la didactique et la pratique. Ces éléments doivent être judicieusement pondérés et créent ainsi une synergie dynamique, à chaque stade du développement professionnel des enseignants. (10).

2.8 La dimension européenne revêt une grande importance pour la formation des enseignants, elle doit s'étendre à la reconnaissance de l'Europe comme un tout, en équilibre avec le respect des diversités nationales et des diversités régionales, en partageant les connaissances et l'expérience et en jouant sur la mobilité des futurs enseignants et des enseignants en place. La dynamique européenne/nationale doit devenir une réalité par le recours effectif au principe de subsidiarité. La dimension européenne doit se réaliser en particulier par la promotion de la mobilité des enseignants dans toutes les phases de leur formation, de la mobilité des candidats enseignants et des chercheurs dans le domaine de l'éducation ; le développement des connaissances linguistiques doit également être facilité. En outre, la dimension européenne doit s'étendre au niveau national et au niveau régional,

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION

Assemblée Générale 2001

aux cultures des minorités ethniques et à une vaste perspective internationale. Il ne faut absolument pas qu'elle suscite une mentalité de « forteresse Europe ». (4).

2.9 L'éducation est un investissement dans la valeur de l'individu et dans la réalisation de son potentiel intégral, de même que dans la vie sociale, économique et culturelle de chaque pays et de l'Europe. La formation des enseignants est l'aspect le plus fondamental de cet investissement, car c'est lui qui modèle le reste du système éducatif. Il s'agit d'un facteur crucial dont les programmes de l'Union européenne doivent tenir compte, parce que les fonds consacrés à la formation des enseignants sont un puissant multiplicateur de forces puisque les enseignants en place et les futurs enseignants communiquent avec leurs élèves et leurs étudiants. (5, 7).

2.10 Au plan européen, la formation des enseignants devrait recevoir un soutien plus affirmé de la part des institutions de l'Union européenne, agissant particulièrement au travers de ses programmes (notamment le nouveau programme SOCRATES). Ce programme doit tirer les enseignements de ses prédécesseurs, notamment ERASMUS et LINGUA, qui sont considérés généralement comme exagérément bureaucratiques et qui n'ont pas poussé suffisamment loin les efforts visant à associer la formation des enseignants aux enseignants à l'école. De même, le programme SOCRATES doit être doté d'un Comité consultatif dans lequel le CSEE, en sa qualité de partenaire social essentiel dans ce domaine, serait solidement représenté. (4, 12).

2.11 Le CSEE propose que soient créés de nouveaux organes pour la formation des enseignants en Europe, à savoir un réseau et un institut de formation des enseignants, dans lesquels le CSEE lui-même escompte jouer un rôle de premier ordre. Le réseau et l'institut se soutiendraient réciproquement et mèneraient des travaux de recherche, diffuseraient leurs conclusions et les informations sur la formation des enseignants, feraient la promotion de la dimension européenne, diffuseraient les meilleures pratiques, s'agissant par exemple du rôle de l'enseignant ou de la formation interculturelle, et donneraient la perspective déterminante des syndicats d'enseignants qui, aujourd'hui, ne sont pas représentés de manière adéquate, voire sont totalement absents de la plupart des structures existant dans ce domaine. (12).

2.12 Les principes du rapport s'appliquent aux enseignants, tous secteurs confondus, et notamment à l'éducation post-scolaire, même s'il est reconnu que les structures actuelles de la formation initiale et de la formation en cours de service diffèrent largement dans ces secteurs par rapport aux secteurs scolaire et pré-scolaire. Il est suggéré que, s'agissant en particulier de l'enseignement supérieur, les possibilités et les incitants adéquats soient créés afin de promouvoir le développement professionnel des enseignants dans ce secteur. (11).

2.13 Le CSEE proprement dit et les organisations qui lui sont affiliées doivent s'engager en faveur de ces principes dans leurs relations avec les organes politiques en matière de formation des enseignants, au plan européen comme dans les pays et les institutions, et elles doivent chercher à les faire adopter. Pareillement, le CSEE et ses affiliés doivent appliquer ces principes lorsqu'ils élaborent leurs propres politiques et

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION Assemblée Générale 2001

examinent leurs propres structures, et il faut qu'ils ouvrent le débat à ce sujet, suivant les besoins, au niveau européen, dans les pays et au niveau local. (12).

(Le texte intégral du rapport « Formation des enseignants en Europe » peut être obtenu sur demande adressée au CSEE.)

4. Tendances et développements essentiels depuis 1994

L'intérêt que les milieux officiels portent depuis peu de temps à l'avenir de la formation des enseignants, tel qu'il apparaît dans la création de réseaux et dans les travaux de la conférence de Loule, a fait progresser le débat sur divers thèmes que le CSEE avait mis en lumière dans son rapport de 1994.

Technologies de l'information (TI). On constate à cet égard que la formation des enseignants est faible face aux défis des technologies de l'information dans l'enseignement, auxquels il est fait référence en passant dans le « Livre vert sur la formation des enseignants » publié par le TNTEE. Garantir que tous les enseignants, tant les nouveaux venus que les enseignants confirmés, ont une compétence de base dans le domaine des technologies de l'information, serait un modeste premier pas dans ce domaine. Les TI bouleverseront les programmes de cours et les méthodes d'enseignement. Il serait souhaitable, et peut-être même sera-t-il bientôt essentiel, que tous les enseignants soient en mesure d'agir par anticipation sur ce plan, en utilisant et en produisant des matériels et des méthodes fondés sur les TI. Dans la réalité cependant, nombreux sont les enseignants dont les capacités en matière de TI sont nettement inférieures à celles de nombreux élèves en âge d'école primaire, pour lesquels il est plus naturel d'utiliser un ordinateur que de lire une page de texte imprimé. Il s'agit d'un défi immense, qui nécessite un investissement en termes de ressources dont on doit encore mesurer l'ampleur, et qui est loin d'être satisfait. Le matériel, le logiciel et leurs implications évoluent eux aussi rapidement, ce qui a pour conséquence que les enseignants devront, à leur tour, impérativement mettre à niveau leurs connaissances.

Mondialisation. La question de la mondialisation est liée à celle des technologies de l'information. Les technologies nouvelles et les médias, ainsi que la culture du marché mondial ont mis le processus d'apprentissage et d'enseignement à l'avant-garde du changement. La profession d'enseignant doit faire face à ces nouvelles situations. Alors qu'il s'avère que le rôle de l'enseignant doit changer, il est tout aussi manifeste que les enseignants sont les éléments essentiels de ce mouvement, car ils doivent jouer leur rôle traditionnel selon de nouveaux schémas, et ils doivent être les agents médiateurs entre les élèves et les attrait quelquefois pervers des nouvelles technologies. Les enseignants débutants tout autant que les enseignants confirmés doivent être préparés à faire face à ces changements, et ils doivent être intégralement associés à leur mise au point. Il s'agit d'une question importante pour l'identité et la culture européennes, si l'on souhaite que le système d'éducation européen puisse offrir une réaction cohérente et agir par anticipation dans un domaine où une part importante du logiciel éducatif essentiel est mis au point hors d'Europe et suivant des motifs dictés essentiellement par les impératifs d'ordre commercial.

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION

Assemblée Générale 2001

L'éducation - un service public. L'éducation est authentiquement un service public, et il faut qu'elle maintienne sa place dans le domaine public si nous voulons que les citoyens de l'avenir partagent les avantages de la mondialisation et du changement technologique et répondent aux besoins correspondants, et si le rôle de l'éducation en tant que force de cohésion sociale doit être satisfait. Il faut que s'inverse la tendance constatée dans de nombreux pays d'Europe, qui consiste à mener la charge contre le service public, notamment l'éducation : le service public doit être reconnu comme un investissement essentiel dans l'infrastructure économique et sociale.

Racisme et multiculturalisme. Dans les années qui ont suivi la publication du rapport du CSEE, tant des conflits militaires en Europe que des situations de xénophobie constatées au plan interne dans les pays ainsi que la polarisation plus accentuée du monde en populations riches et populations pauvres ont souligné l'importance que revêt l'éducation dans le processus de socialisation et la promotion du multiculturalisme. La diversité ethnique est une constante de l'Europe moderne, et cette tendance s'est accentuée encore au cours des dernières années, avec la mobilité accrue et l'attrait économique de plus en plus manifeste que présente la région. L'importance du système d'éducation et des enseignants en tant que modèles pour l'édification de la cohésion sociale et d'un climat de multiculturalisme ne saurait être assez soulignée. Cet exemple démontre à suffisance combien le rôle de l'enseignant est indispensable, même à l'âge des technologies de pointe. Mais ce rôle ne saurait être considéré comme allant de soi : les enseignants, s'ils représentent toutes les classes de la société, en reflèteront donc de nombreuses caractéristiques, et potentiellement les limitations correspondant à l'expérience de cultures et de sociétés diversifiées. Tous les enseignants ont besoin des connaissances et des outils analytiques nécessaires à la promotion des valeurs d'une société multiculturelle, et ils doivent travailler dans un esprit d'éducation interculturelle, ce qui exigera que les éléments appropriés soient intégrés dans leur formation professionnelle initiale comme en cours de service, ainsi que dans le processus de développement professionnel continu.

Partenariat avec d'autres milieux professionnels. Dans le secteur de l'éducation publique, les enseignants sont appelés à travailler de plus en plus en partenariat avec d'autres catégories professionnelles, pour l'évaluation des besoins de leurs élèves et de leurs étudiants et dans le but de les aider à y faire face. Au nombre des catégories professionnelles en question figurent les travailleurs sociaux, les psychologues scolaires ainsi que les personnels médicaux et para-médicaux. Souvent, c'est l'enseignant qui, le premier, identifie les élèves qui doivent bénéficier des services d'autres secteurs professionnels, ou est l'intermédiaire entre les élèves et/ou leurs parents et d'autres secteurs professionnels. Bien sûr, les enseignants ne peuvent avoir les capacités de diagnostic de leurs collègues, mais il est important qu'ils soient aptes à définir les besoins et à comprendre quelles mesures doivent être prises afin de faire appel à l'assistance professionnelle correspondante. Il ne s'agit pas, ici non plus, de compétences « données » ; la formation professionnelle doit donner aux enseignants en tout cas les éléments fondamentaux ainsi que la connaissance des questions connexes, notamment la responsabilité juridique des enseignants et des autres secteurs professionnels.

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION Assemblée Générale 2001

Les enseignants en tant que mentors/tuteurs. Un développement significatif est intervenu depuis le rapport de 1994 du CSEE, à savoir le rôle des enseignants dans les écoles en tant que mentors de leurs pairs dans le processus de développement professionnel continu, et aussi en tant que tuteurs des nouveaux venus dans la profession d'enseignant, dans les phases initiale et d'introduction dans leur formation professionnelle. Cette fonction de mentor et de tuteur les emmènera vraisemblablement à jouer le rôle exigeant de l'évaluateur. Ces divers rôles imposent un surcroît de responsabilité aux enseignants expérimentés, qui demandent également à pouvoir exercer des activités de direction dans d'autres domaines : direction d'école, élaboration de programmes de cours, tâche pastorale, projets et travaux sur le terrain, et aussi nouvelles carrières en dehors de l'enseignement, notamment l'inspection et l'administration de l'éducation. Traditionnellement, la plupart des systèmes nationaux doivent tenir compte, dans leur plan annuel, du fait que des milliers de postes d'enseignants sur le terrain (ou leur équivalent en nombre d'heures de cours) seront consacrés à ces activités. C'est précisément le cadre des enseignants expérimentés qui fournissent les effectifs nécessaires à l'exécution de ces rôles, qui sera frappé par des mesures de restriction tellement drastiques dans les années à venir. Il y aurait lieu d'élaborer des programmes permettant de préparer les enseignants expérimentés à leur rôle de mentors. Le cas échéant, les enseignants proches de la retraite pourraient être invités à se consacrer partiellement à cette fonction de mentor. Cependant, pour que le rôle de mentor s'adresse aussi bien aux enseignants plus âgés, expérimentés, qu'aux jeunes enseignants débutants comptant seulement quelques années de pratique, ces derniers devraient être également encouragés à participer dans une certaine mesure à cette activité de mentor : les jeunes enseignants recevront un soutien de leurs collègues de la même tranche d'âge.

Pénuries dans certaines branches. De nombreux systèmes nationaux ont été confrontés à des pénuries d'enseignants pour certaines matières, et ils ont élaborés des stratégies, qui souvent se sont avérées partiellement réussies, pour faire face à cette difficulté. Les branches en question sont essentiellement les mathématiques et certaines disciplines scientifiques, qui sont en déclin dans les écoles, de même que les branches techniques telles que les technologies de l'information, pour lesquelles la demande de personnes expérimentées est forte dans d'autres secteurs de l'économie. Plus récemment, certains pays ont constaté une pénurie d'enseignants pour les cours de langues. Une matière dans laquelle il existe une pénurie d'enseignants peut être entraînée dans une spirale descendante, le manque d'enseignants renforçant la perception négative de cette matière à l'école, une perception qui, à son tour, contribue à détourner les candidats potentiels pour l'enseignement de ces matières. Cette pénurie, dont les causes sont profondes, commence dans les programmes de cours scolaires ainsi que dans la manière dont les étudiants perçoivent les matières et dans l'idée qu'ils se font dans les carrières qu'elles pourraient leur offrir. Ces problèmes doivent être abordés par le système éducatif dans son ensemble, et il s'agit manifestement d'un projet à long terme. A court terme, les programmes visant à donner aux enseignants en place une formation qui leur permettra d'enseigner ces matières et les programmes visant à attirer des spécialistes de ces branches doivent être intensifiés, mais les standards globaux de l'enseignement doivent être maintenus pour ces branches. Le cas échéant, il y aurait lieu d'inciter des

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION

Assemblée Générale 2001

enseignants provenant d'autres pays de l'Union européenne ou même de pays extérieurs à l'Union à occuper les postes non pourvus. C'est notamment pour l'enseignement des langues qu'une telle expérience pourrait s'avérer hautement bénéfique. La coordination sur les questions relatives au marché de l'emploi dans le secteur de l'éducation doit être renforcée au plan européen comme dans les pays. Les tendances spontanées du marché de l'emploi ont créé ce manque d'enseignants de matières spécifiques. Ce problème met également en relief le déclin relatif de la fonction d'enseignant, qui ne semble plus attrayante, et cette question doit être résolue - toutes catégories confondues - en relevant le statut de l'enseignant, en augmentant sa rémunération et en améliorant ses conditions de travail.

Certaines solutions ont montré leur limite. On peut citer divers exemples de pressions exercées sur les enseignants afin qu'ils développent leur professionnalisme, qu'ils étoffent leur rôle et qu'ils répondent aux défis nouveaux. Donner aux nouveaux venus et aux enseignants expérimentés les connaissances et les savoir-faire nécessaires est une lourde tâche, et certains systèmes d'éducation ont cherché d'autres solutions, en principe plus faciles à appliquer.

De nombreux systèmes ont considérablement souligné le rôle potentiel des technologies de l'information. Comme nous l'avons vu plus haut, ainsi que dans d'autres publications du CSEE, nous croyons que les technologies de l'information constituent un outil valable pour les responsables de l'éducation ; en outre, il faut absolument utiliser toutes les potentialités des technologies de l'information dans les classes, afin que les jeunes soient en mesure de faire face à l'informatisation sans cesse plus poussée, caractéristique de notre monde. L'apprentissage assisté par ordinateur peut présenter dans certains cas un intérêt très grand pour l'élève comme pour l'enseignant. Cependant, le CSEE ne craint pas d'affirmer que l'enseignant restera l'élément essentiel du logiciel dans le système éducatif, et les enseignants restent les éléments centraux du processus d'apprentissage, dans le contexte le plus large.

Pour atténuer les pressions de plus en plus fortes qui pèsent sur les enseignants, il est également possible de faire appel à d'autres personnels travaillant parallèlement aux enseignants, ou les remplaçant. Il peut s'agir par exemple d'assistants en classe, ou bien de techniciens. Ici encore, si elle sont appliquées correctement, ces mesures peuvent s'avérer avantageuses pour les élèves comme pour les enseignants, et elles permettraient de libérer les enseignants de leurs tâches non liées à l'enseignement, mais il ne faudrait pas cependant que ces mesures atténuent le rôle de l'enseignant, ni qu'elles fassent passer au second plan la nécessité de disposer d'enseignants qualifiés. Il faut que ce soient les enseignants qui aient la responsabilité du processus d'enseignement et d'apprentissage, et ils doivent être les individus essentiels face aux élèves et à la société, dans ce processus.

Pour résoudre la pénurie d'enseignants en général et dans des branches spécifiques, le recrutement d'enseignants provenant d'autres pays offre également une solution. Dans la pratique, il s'agira souvent d'enseignants jeunes, diplômés de fraîche date ou peu expérimentés, dont la motivation première est d'apprendre à connaître d'autres pays ou d'y trouver de l'emploi lorsque leur propre pays ne leur offre guère de possibilités dans

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION

Assemblée Générale 2001

leur domaine spécifique. Le contact des écoles et des enseignants avec les systèmes d'éducation en vigueur dans d'autres pays peut s'avérer fort enrichissant. L'engagement de l'Union européenne en faveur de la mobilité sur le marché de l'emploi européen s'adresse aux enseignants à tout le moins autant qu'aux autres travailleurs qualifiés. Cependant, il importe dans ce contexte d'établir une distinction entre les enseignants qui sont désireux de travailler dans un autre pays en permanence et les enseignants qui souhaiteraient avoir l'occasion d'étudier et d'expérimenter le système éducatif en vigueur dans d'autres pays pendant un terme défini. Les enseignants qui souhaitent réellement trouver un emploi dans un autre pays devraient recevoir tout l'appui possible, notamment une formation linguistique et une formation en cours de service, qui les préparera à travailler dans le nouvel environnement. Il y aurait lieu de développer davantage les programmes destinés aux enseignants qui souhaitent faire l'expérience d'autres systèmes d'éducation.

Professionnalisation - déprofessionnalisation. Malheureusement, on constate dans certains pays que les gouvernements et les autorités responsables pour l'éducation ne se rendent pas pleinement compte de l'importance de conserver un corps enseignant compétent et bien formé. Lors des débats éducatifs, l'avis selon lequel la mise à disposition de technologies de l'information et de nouveaux besoins éducatifs pourraient réduire les exigences professionnelles des enseignants a été exprimé à certaines occasions. Dans ce contexte, il est important de défendre des standards professionnels de haut niveau et de résister à des tendances de déprofessionnalisation de l'enseignement.

Le CSEE est conscient que la pression en faveur d'une déprofessionnalisation n'est pas générée par des facteurs éducatifs, mais par le problème chronique de la pénurie d'enseignants auquel de nombreux pays doivent faire face. Dans certains cas, la pression en faveur de restrictions dans les dépenses du secteur public est à la base de cette tendance. Nous sommes d'avis que ces politiques conduisent inévitablement au déclin de la qualité dans l'éducation et à l'ébranlement de son rôle en tant qu'élément déterminant du bien-être social et économique d'une nation. Les gouvernements et les autorités publiques doivent soutenir et améliorer la position professionnelle des enseignants, assurer l'apport adéquat de nouveaux venus hautement qualifiés pour la profession et adopter les politiques qui encouragent ses professionnels spécialisés à continuer à travailler dans les écoles.

5. Voies à suivre

Les thèmes et développements examinés dans la section qui précède s'intègrent tous dans le système qui est celui en vigueur aujourd'hui pour les enseignants. Ils exercent des pressions considérables sur le système et imposent également de lourdes exigences en ce qui concerne le professionnalisme et l'engagement des enseignants. Ces tendances et des développements plus larges que l'on constate dans certains pays, par exemple les attaques contre le statut du secteur public, font déjà sentir lourdement leurs effets sur les enseignants. La crise démographique évoquée dans la première section, à laquelle de nombreux pays européens seront confrontés à bref délai, menace de balayer les systèmes et les individus qui luttent pour faire face aux nouveaux défis en utilisant des ressources

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION

Assemblée Générale 2001

inappropriées. Les gouvernements nationaux et les institutions européennes doivent agir aujourd'hui avec détermination pour éviter le naufrage du système d'éducation actuel, ce qui compromettrait la réalisation des objectifs que les gouvernements et l'UE se sont fixés.

Cependant, au moment de réagir aux besoins urgents à court terme, il est nécessaire et il devrait être possible de répondre aux critères et principes en cours déjà évoqués dans ce rapport et dans celui qui l'a précédé en 1994, et qui sont partagés largement par les systèmes d'éducation européens (comme on l'a vu dans le Livre vert qui a été présenté à la Conférence de Loule). Il faut déplorer ici que cette Conférence et les travaux des réseaux ENTEP et TNTEE n'aient pas été centrés davantage sur la crise et sur la recherche des moyens de mettre en harmonie les mesures spéciales à court terme que de nombreux pays adopteront dans les années à venir, avec les objectifs sous-jacents concernant la profession d'enseignant, ainsi que la réévaluation de l'enseignement, qui est une urgente nécessité. Néanmoins, l'action positive des réseaux jusqu'à présent suggère qu'ils ont la capacité d'induire le changement, et il y aurait donc lieu d'encourager ces réseaux à faciliter le débat et l'action au plan européen comme dans les pays, et d'associer dans des partenariats actifs les organes représentatifs des enseignants dans chaque pays européen. Les réseaux, les gouvernements et les autres décideurs auront notamment pour tâche essentielle de veiller à ce que la qualité des enseignants soit soutenue, à mesure que se développent diverses routes menant au statut qualifié. Lorsque les enseignants sont recrutés dans le cadre de programmes spéciaux, il faut s'attendre à ce que le développement professionnel continu revête une importance particulière au cours des premières phases de la carrière, afin que chacun d'entre eux atteigne le niveau de savoir-faire et de connaissances escompté. Si des mesures de ce genre renforcent la « culture du développement professionnel continu », il y a lieu de leur réserver un accueil favorable.

Le CSEE estime que le système d'éducation, de formation et de mise à disposition d'enseignants sera confronté dans les 10 ans à venir à une crise provoquée par l'effet démographique que nous avons décrit. Il y aura lieu d'élaborer des plans garantissant que les enseignants seront disponibles en nombre et en qualité suffisants. Cependant, toute complaisance dans ce domaine s'avérera fatale. Des mesures positives doivent être prises à bref délai. Nous croyons qu'elles doivent se fonder sur l'idée que les normes d'éducation et de formation des enseignants doivent être préservées et développées, malgré le manque imminent d'enseignants, et nous croyons que des leçons doivent en être tirées tant en ce qui concerne l'accès des enseignants à l'enseignement qu'en ce qui concerne leur formation professionnelle. Le CSEE exprime également sa conviction que les problèmes sous-jacents et les crises périodiques liées à l'offre d'enseignants ne pourront trouver de solutions satisfaisantes aussi longtemps que le statut des enseignants et les possibilités de carrière n'auront pas été sensiblement améliorés.

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION
Assemblée Générale 2001

6. Conclusions

En conclusion :

- ♦ il est urgent de chercher une solution à la crise de pénurie d'enseignants qui a tendance à s'accroître dans de nombreux pays;
- ♦ ceci crée l'opportunité de réaffirmer la nature professionnelle du métier d'enseignant et la reconnaissance de la nécessité pour les enseignants de bénéficier d'une évolution professionnelle continue tout au long de leur carrière;
- ♦ les enseignants et leurs organisations respectives doivent être impliqués dans les réseaux et les partenariats qui jouent un rôle croissant dans le développement de la formation des enseignants en Europe.